Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance

nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 19 (1931)

Heft: 355

Artikel: Au B.I.T.: le travail des enfants dans les professions non-industrielles:

[1ère partie]

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-260262

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

- Jumonneyme

J. A. GENÈVE - 16 MAI 1931

uvemen

DIRECTION ET RÉDACTION

Direction Et Rédaction

Direction Et Rédaction

Administration

Genevi

M^{lle} Marie MICOL, 14, rue Micheli-du-Crest Compte de Chèques postaux I. 943 Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ORGANE OFFICIEL

des publications de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses

ABONNEMENTS ... Fr. 5.

ANNONCES La ligne ou son espace

ÉTRANGER . . 8.-

40 centimes Le numéro . » 0.25 Réductions p annonces répétées
Les abonnements partent du 1 c janvier . A partir de juillet, il est
délivré des abonnements de mois (3 fr.) valables pour le samestre de d'abord un étonnement, puis une mode, puis une habitude, puis une expérience, puis un devoir, puis un lien. En tout cas, c'est un droit.

Le vote des femmes sera

Alexandre DUMAS.

AVIS IMPORTANT. - Vu l'absence de notre rédactrice en chef, actuellement à Belgrade pour la réunion du Comité Exécutif de l'Alliance Internationale pour le Suffrage, et la Conférence d'études du Désarmement, et qui doit faire encore plusieurs confé-rences féministes dans diverses villes de Yougoslavie, notre prochain numéro ne pourra pas paraître avant le 6 juin, ceci afin de donner à nos lecteurs un compte-rendu immédiat de ces réunions.

Les Femmes et la Société des Nations

Contre la traite des Femmes

De quatre ans plus ancien que le Comité our la Protection de l'Enfance, et engrenant amédiatement sa session annuelle sur la De quatre ans plus ancien que le Comite pour la Protection de l'Enfance, et engrenant immédiatement sa session annuelle sur la sienne, le Comité de la S. d. N. contre la traite des femmes vient de se réunir pour la dixième fois à Genève. Peu de différence entre son aspect et celui de son prédécesseur, les membres gouvernementaux étant les mèmes; du côté des assesseurs, nous retrouvons parmi les membres féminins la figure si connue de M^{mo} Avril-de Saintie-Croix, dont la parole est toujours écoutée avec déférence et qui représente les grandes organisations féminines internationales; M^{mo} Curchod-Secrétan, la présidente de l'Union Internationale des Amies de la Jeune Fille; M^{lo} Thurler (Fribourg), remplaçant comme représentante de l'OEuvre internationale catholique de protection la baronne de Montenach malade; et M^{llo} Lavielle (Dijon), qui parle au nom de la tection la baronne de Montenach malade; et Mile Lavielle (Dijon), qui parle au nom de la Ligue féminine catholique internationale. Et comme spécialiste du Secrétariat s'assied aussi à cette table un jeune membre de la Section sociale, qui a déjà fait ses preuves ces dernières années, et dont les capacités, l'intelligence, les méthodes de travail nettes et objectives, et la compréhension élevée des suicits tives, et la compréhension élevée des sujets souvent douloureux dont elle a à s'occuper sont une force pour le Comité: M^{1le} Edwige de

Nous avons trop souvent dit ici pour y revenir encore toute l'importance que nous attachons à l'œuvre de ce Comité pour la lutte à mener encore à travers le monde contre le système de la réglementation, lutte à laquelle il a été amené graduellement à s'intéresser à mesure que ses études lui permettaient d'établir la connexion étroite entre le trafic de chair féminine et la réglementation. Et de nouveau durant cette session s'est posée la question de ces relations étroites, le trafic de chair féminine et la réglementation. Et de nouveau durant cette session s'est posée la question de ces relations étroites, d'abord au sujet de l'élimination de la limite des femmes, ensuite à celui des sanctions à infliger aux personnes vivant de la prostituion d'autrui, et enfin à celui du rapatriement obligatoire des prostituées. C'est pourquoi, et malgré le chemin considérable parcouru depuis dix ans dans l'esprit de ce Comité par l'idée abolitionniste, l'atmosphère y sent toujours davantage la poudre qu'à celui de la protection de l'enfance: ici, en effet, tout le monde est généralement d'accord sur les principes, et seules les modalités de réalisation et d'application différent, alors que là des conceptions opposées sont en présence, des convictions s'affrontent avec autant de vivacité que peuvent le permettre les us et coutumes diplomatiques en usage à la S. d. N., et aussi ces bienheureuses traductions qui constituent la meilleure douche tiède sur l'excitation des esprits! C'est ainsi que l'on a discuté toute une journée durant, et asse chaudement, l'avant-projet de protocole soumis au Comité pour être annexé à la Convention de 1921 sur la répression de la traite des femmes et relatif aux sanctions à infliger

aux souteneurs: le comte Carton de Wiart ayant dès les débuts posé nettement et courageusement que cette question ne pourrait être résolue que par l'abolition des maisons de tolérance, les débats tournèrent essentiellement autour de la définition à adopter du terme de « souteneur »; car n'y a-t-il pas des cas où tenancier de maison de tolérance et souteneur se ressemblent comme deux frères ? d'où émoi des pays réglementaristes, qui aucas ou tenancier de maison de tolerance et souteneur se ressemblent comme deux frères ? d'où émoi des pays réglementaristes, qui auraient voulu préciser que le tenancier « patenté » et « légal » ne tomberait pas sous le coup des sanctions prévues par la Convention, alors que les pays abolitionnistes protestaient contre cette distinction qui risquait fort de nuire à l'avancement de leur cause. Finalement une formule double fut adoptée, permettant d'atteindre dans le cadre des législations de chaque pays tout individu exploitant la prostitution d'autrui. Une autre discussion du même ordre aussi s'engagea sur la proposition d'éliminer de la Convention internationale de 1921 la limite d'âge, proposition qui a rencontré un accueil favorable de la part de 24 gouvernements, mais dans laquelle les pays réglementaristes voient naturellement aussi un échec à leur système.

En revanche, la question du rapatriement

En revanche, la question du rapatriement des prostituées, telle qu'elle était formulée par le Bureau International contre la traite (voir le Mouvement, N° 353), et contre laquelle étaient mobilisées les forces abolitionnistes (34 Organisations féminines avaient adressé etaient mobilisées les forces abolitiomistes (34 Organisations féminines avaient adressé des protestations au Secrétariat!) fut réglée plus rapidement par la décision du Comité de confier un rapport sur l'ensemble du problème à notre amis More Luisi, déléguée de l'Uruguay. Décision significative, à notre avis, des tendances abolitionnistes du Comité, car More Luisi, on peut s'en douter, n'avait certes pas caché son opinion opposée aux propositions du Bureau contre la traile, ayant notamment signé la protestation adressée entre autres par l'Alliance pour le Suffrage. Le fait aussi que le Comité a chargé M. Maus (Belgique) de le représenter au Congrès abolitionniste de Strasbourg marque une fois de plus de quel côté s'affirment ses sympathies. D'ailleurs la suggestion faite au Comité par la dernière Assemblée plénière de la S. d. N. d'étudier les résultats comparés des deux systèmes abolitionnistes en présence, soit celui du traitement obligatoire des maladies vénériennes, est également significative, comme la décision du Comité d'être tenu au courant de tout progrès réalisé à travers le monde en matière d'abolitionnisme. C'est à ce sujet encore que le délégué de la France, M. Regnault, donna connaissance de la déclaration qu'il a pris coutume de présenter annuellement à la S. d. N., et qui marque, quoi qu'on en dise, les progrès de l'idée abolitionniste chez nos voisins:

Suivre en 2^{me} page, 4^{me} colonne.



Dr. Paulina LUISI

Présidente de la Commission d'Unité de la Morale de l'Alliance Internationale pour le Suffrage, déléguée gouvernementale à la Commission contre la traite des femmes de la S. d. N.

Lire en 2me page: Programme de l'Assemblée générale de Baden.

En 3me et 4me pages:

E. Gid: Encore le concours de beauté.
Congrès et Conférences.
Alliance nationale de sociétés féminines suisses
et nouvelles de diverses sociétés.

En feuilleton:
M.-L. PREISS: La mère d'un grand poète, Catherine Elisabeth Goethe. Notre bibliothèque.

La République espagnole sera-t-elle Féministe?

A peine cette question posée dans notre dernier numéro que nous arrivent, de côtés différents, des réponses affirmatives.

D'abord une dépèche d'agence annonçant que la réforme prévue du jury portera entre autres sur le fait que, lorsqu'il s'agira de juger des crimes passionnels, des femmes devront faire partie du jury. Voilà qui est extrèmement intéressant, et qui marque le début d'une collaboration féconde des femmes à l'œuvre des tribunaux. Et sans vouloir pro-

extrémement inféressant, et qui marque le début d'une collaboration féconde des femmes à l'œuvre des tribunaux. Et sans vouloir prophétiser, nous ne serons point du tout étonnnées si la répression de ces crimes se fait avec plus de sévérité dès que l'opinion des femmes sera prise en considération.

D'antre parl, voici qu'une jeune avocate de Madrid, Mie Victoria Kent, vient d'être nommée directrice des services pénitentiaires. Tâche et responsabilité lourdes assurément, surtout dans un pays où le système actuel des prisons nécessitera de sérieuses et rapides réformes, mais que Mie Kent, dans l'entrevue qu'elle a donnée à un journal français, envisage avec une confiance enthousiaste. Ellemême est toute étonnée de ce progrès subit du féminisme dans son pays: « Jamais, s'estelle écriée, chose pareille n'aurait pu se concevoir, il y a huit jours, car dites-vous bien que nous ne sommes jusqu'à présent que quatre avocates inscrites au barreau 'de Madrid.....» Et les détails sur ses projets montrent assez quelle personnalité capable, décide, et d'esprit largement libéral est cette nouvelle directrice, subitement placée à la tête de plusieurs escouades de fonctionnaires masculins, respectueux autant qu'éberlués.

Et n'est-il pas frappant que ce soit précisément dans ce domaine de la justice, dont certains, qui se disent pourtant partisans du suffrage féminin, dénient encore l'accès aux femmes, — que ce soit dans ce domaine-là justement que la nouvelle République innove en premier lieu?

M. F.

Encore quelques statistiques

Sait-on que la guerre a coûté la vie à 13 mil-lions de soldats? Leurs cercueils, alignés côte à côte, couvriraient une route de 6450 kilomètres, soit la distance de Bordeaux à Moscou. Et ces 13 millions ne représentent que les victimes tombées sur les champs de bataille. A ce chiffre il faut ajouter les autres 24 millions de morts, victimes du blocus terrestre et maritime, des révolutions, des navires coulés, des bombardements, etc. Le chiffre de 13 millions se trouve ainsi presque triplé. — 37 millions de vies humaines! Sait-on ce que la guerre a coûté à chaque habi-tant des pays belligérants?

Etats-Unis 1000 fr. par habitant. Angleterre France 3500 4000 Russie 1000 Italie 2000 Belgique Allemagne 3800 Autriche Turquie

3000

1000 Bulgarie Et ce n'est pas tout. Aux dépenses pour la



Mlle Edwige de ROMER Membre de la Section sociale du Secrétariat de la S. d. N., et spécialement chargée des questions de lutte contre la traite des femmes.

guerre viennent s'ajouter encore les destructions Ainsi, pour ne citer qu'un seul front, le Nord de

la France, il y avait:

790.000 maisons et bâtiments anéantis;
65.000 kilomètres de voies détruites;
9,700 ponts de chemin de fer écroulés; 22.700 entreprises pulvérisées;

Au B. I. T.

Le travail des enfants dans les professions non-industrielles

professions non-industrielles

Cette importante question figurant, comme on le sait, à l'ordre du jour de la prochaine Conférence Internationale du Travail (Genève, 28 mai 1931), le B. I. T. vient de publier comme document préparatoire un rapport riche en précisions sur les législations régissant actuellement le travail des enfants dans d'autres professions que l'industrie.

Il nous paraît spécialement intéressant de savoir quelle est en Suisse la législation s'appliquant à ces branches d'activité, soit au commerce, à l'industrie des hôtels et débits de boissons, aux professions ambulantes, aux spectacles cinématographiques, etc. Nous n'avons pas pour l'heure de législation fédérale; ce sont les prescriptions cantonales qui font loi, et notre scolarité obligatoire nous offre à ce sujet certaines garanties. En effet, la fréquentation de l'école est obligatoire dans certains cantons jusqu'à 13 ans, dans d'autres jusqu'à 14 ou 15 ans. Ainsi, nos écoliers ne pasqu'at 14 ou 15 ans. Ainsi, nos écoliers ne pasqu'at 14 ou 15 ans. Ainsi, nos écoliers ne pasqu'en 14 ou 15 ans. Ainsi, nos écoliers ne pasqu'en 14 ou 15 ans. Ainsi, nos écoliers ne pasqu'en 14 ou 15 ans. Ainsi, nos écoliers ne pasqu'en 14 ou 15 ans. Ainsi, nos écoliers ne pasqu'en 14 ou 15 ans. Ainsi, nos écoliers ne pasqu'en 14 ou 15 ans. Ainsi, nos écoliers ne

ce sujet certaines garanties. En effet, la fréquentation de l'école est obligatoire dans certains cantons jusqu'à 13 ans, dans d'autres jusqu'à 14 ou 15 ans. Ainsi, nos écoliers ne peuvent être employés qu'en dehors des heures de classe et durant les dimanches et jours de fête (pour la livraison du lait à domicile surtout), et le temps des vacances.

L'écolier travaillant en dehors des heures de classe « pour gagner au moins ses souliers », comme disent certains parents, se rencontre fréquemment chez nous. Il s'agit principalement pour lui de commissions, de vente de journaux et de travaux de nettoyage, et nous renvoyons nos lecteurs, pour plus amples détails, à l'étude parue dans ce journal (N° 297) sur le travail salarié des écoliers de la ville de Genève. Constatons avec satisfaction que la plupart de nos lois scolaires doment aux autorités la possibilité d'intervenir pour empêcher que les enfants ne soient astreints, à la maison ou en dehors de la maison, à un travail dépassant leurs forces. C'est le cas notamment à Genève depuis 1928.

A partir de quel âge un enfant suisse est-il admis dans un bureau ou dans un magasin ?
Pas avant ses 14 ans dans certains cantons (Glaris, Bâle-Ville, Tessin, Neuchâtel, Genève,





et commune de Lausanne). Notons qu'il est cependant permis d'employer un enfant genevois de moins de 14 ans durant trois heures par jour. Dans d'autres cantons, la loi de protection ouvrière complétant la loi fédérale sur les fabriques interdit l'emploi dans les magasins de jeunes filles de moins de 14 ans. Comparons cet âge d'admission dans les bureaux et magasins à ceux de quelques pays voisins: Allemagne: 12 ans, sauf dans les entreprises familiales, où l'enfant peut travailler dès sa dixième année; Belgique 14 ans, sauf dans les entreprises familiales; France: 13 ans, exception faite des enfants ayant terminé leur école primaire et des entreprises familiales. et commune de Lausanne). Notons qu'il est prises familiales.

prises familiales.

Passons à l'emploi de nos enfants dans les spectacles publics. Dans quatre cantons existent des défenses formelles: de l'emploi des enfants de moins de 14 ans dans les salles de spectacles (Genève¹); de l'emploi d'enfants d'âge scolaire dans les concerts et de leurs productions musicales dans les cafés (Bâle-Ville); de l'emploi de jeunes musiciens dans les salles de danse (Berne); de l'exhibition d'enfants dans les foires (Saint-Gall); Quant à la préparation des films cinématographiques, presque inexistante chez nous

Quant à la préparation des films cinématographiques, presque inexistante chez nous pour le moment, il est fixé dans plusieurs cantons une limite d'âge pour les acteurs juvéniles, et le maniement des appareils y est interdit avant 18 ou même 20 ans.

Tous nos cantons, sauf ceux de Vaud et de Genève, ont des règlements spéciaux concernant les enfants employés dans les professions ambulantes, colportage, forains, vanniers, etc. Quelques cantons permettent certains métiers ambulants sans exiger de patentes, par exemple la vente de fruits, de baies sauvages, de produits agricoles ou maraichers, ainsi que la vente des journaux, qui sont de ce fait accessibles aux enfants.

Quant à l'emploi des enfants et des jeunes gens dans des troupes théâtrales ou dans des

quant a l'emploi des entants et des jeunes gens dans des troupes théâtrales ou dans des représentations de ballets, le cas ne se pré-sente en Suisse que lors de soirées scolaires ou charitables; mais il faut remarquer que la participation enfantine est indispensable à la représentation d'un grand nombre d'opéras la représentation d'un grand nombre d'opéras ou de pièces populaires. Ainsi, déclare le directeur de l'Opéra Comique de Paris, dans des pièces comme Manon, Carmen, Mignon, etc., etc., des enfants de 10 et 12 ans sont mécessaires pour chanter les chœurs tels que les auteurs ont écrits. Et à propos de la formation professionnelle des danseurs et danseuses, le directeur du Grand Opéra de Paris rappelle que l'âge d'admission des enfants aux cours de l'Opéra est de 8 à 12 ans, et que leur apprentissage dure au moins 10 ans. En Grande-Bretagne, on s'est ému de l'emploi toujours croissant des enfants anglais comme danseurs et danseuses dans les musichalls parisiens, et une loi a été promulguée interdisant de conduire hors du pays un enfant au-dessous de 16 ans, en vue de collaborer à un spectacle public.

(La suite au prochain numéro)

(La suite au prochain numéro)

¹ Ceci par le réglement «concernant la discipline en dehors de l'école » du 6 mai 1930. L'intervention du Cartel genevois H.S.M. en 1928, lors de la scandaleuse exhibition d'un enfant de 5 ans qui, tous les soirs à minuit, dansait le charleston dans un music-hall, se trouve à l'origine de cette disposition si nécessaire (Réd.).

De-ci, De-là...

L'âge du cocktail.

Une mère - une dame du monde, s'il vons - présente au médecin son enfant, qui est

estatif, ne grossit pas, etc...
« Madame, répond l'homme de l'art après um examen apprefondi, il faut au plus tôt changer l'enfant de nourrice. Celle qu'il a est manifestement alcoolique

Tête de la mère. C'est elle qui nourrissait!

Une consultation originale.

Une vigneronne entendant parler de la cam-pagne du Cartel romand d'hygiène sociale en faveur de l'alimentation rationnelle, a eu l'excel-lente idée de soumettre ses menus ordinaires au

Secrétariat du Cartel. Grâce à ses collaborateurs médicaux, le Secrétariat a pu donner une ré-ponse utile à la consultante.

Le service de consultation est gratuit et chacun peut s'adresser en toute confiance, pour tout ce qui relève de la santé physique et morale, à H.S. M., Grand-Pont, 2. Lausanne.

Une Française dirige une station agronomi-

avoir passé un concours récent, une Après avoir passe un concours recent, une femme Mile Jeanne Garola, vient d'être nommée directrice de la station agronomique d'Eure-et-Loir. C'est la première fois que se produit un pareil fait dans les milieux de l'enseignement agricole

Mile Jeanne Garola, qui succède à son père, ingénieur agronome et chimiste de grande va-

leur, a fait successivement ses études aux lycées de Chartres et de Vincennes, à Sèvres et à Bor-deaux d'où elle est sortie avec une mention spé-ciale de chimie agricole. Après avoir été prépa-rateur à la station d'Eure-et-Loir, dont elle de-yait devenir la directrice, Mile Garola fut égale-ment préparateur à Plustitut des recherches agro-nomules puis an inte 1002 eu sergitnomiques, puis, en juin 1923, au service de pression des fraudes

wast the second

pression des fraudes.

Il est d'ailleurs curieux de noter que deux jeunes femmes, Miles Cadier et Mornas, sont les aides préparatrices de Mile Garola, et que c'est encore une femme qui remplit les fonctions de « garçon » de laboratoire...

Ainsi, le lait, le cidre, le chocolat, les denrées elimentaires les différents de la les denrées elimentaires.

Amsi le latt, le clure, le chocolat, les denrées alimentaires, les différentes sortes de terre, les eaux municipales, les gaz, les engrais sont analysés par le sexe faible avec une minutie et un soin parfaits de Pexactitude. D'ailleurs, l'on doit à Mie Garola des ouvrages comme: Dosage du phosphore dans les matières organiques, Action des engrais incomplets sur le développement du seind etc. etc.

seiglé, etc., etc. Signe des temps, et particulièrement typique, que cette accession d'une femme à un pareil que c

(Suite de l'article en 1º page)

Contre la traite des Femmes

« La fermeture des maisons de tolérance a eu lieu ces temps derniers à Grenoble, Hazebrouck, Liévin, Oyonnax, et Vitré. Il n'est pas douteux, Liévin, Oyonnax, et Vitré. Il n'est pas douteux que le système actuel tel qu'il est appliqué ne contrôle qu'un nombre proportionnellement restreint de prostituées, tout au moins dans les grands centres. Ce système, d'autre part, n'accorde pas de garanties suffisantes contre le périt vénérien. Toutefois, ainsi que le reconnaît le Comité, la suppression du système de la règlementation implique l'adoption de lois et arrêtés propres à protéger Pordre et la santé publics contre les dangers résultant de la prostitution. Ces mesures doivent en outre être inspirées par un sentiment de justice sociale. Partant de ces données, les services français étudient des dispositions analogues à celles récemment adoptées en cette matière dans certains pays.».

La place nous manque derechef pour indiuer, même rapidement, les autres questions l'ordre du jour du Comité et la façon dont il les a envisagées, mais nous nous en vou-drions de ne pas mentionner des aujourd'hui le très remarquable rapport présenté par le Secrétariat sur l'emploi des femmes dans la Secrétariat sur l'emploi des femmes dans la police; nous y reviendrons une autre fois plus à loisir. Citons aussi la question de la protection des jeunes femmes artistes, qui, faute de temps, dut être remise à l'an pro-chain, Mem Matz (Allemagne) étant chargée de présenter un rapport supplémentaire sur le logement des jeunes artistes; tous les rapports, vraies mines de renseignements, élaborés par le Secrétariat sur la législation contre les publications obscènes, sur les rapports des gouvernements relatifs aux cas de traite signales sur leur territoire, sur l'état actuel des travaux décidés par le Comité, etc. Les organisations bénévoles représentées au Comité ent également donné connaissance de leur rapport annuel — et c'est ici qu'est venu rapport annuel — et c'est ici qu'est venu se greffer l'incident des concours de beauté, doat il est question plus loin. Car, de tous les travaux de ces deux Comités jumeaux, c'est là le seul aspect qui ait intéressé toute une partie de la presse, et pour lequel elle ait, réclamé des précisions! Ce qui n'est point,

Association Suisse pour le Suffrage Féminin

Samedi 30 et Dimanche 31 Mai 1931

Assemblée Générale

à BADEN Salle de musique de l'Étole Communale (Altes Gemeindeschulhaus)

ORDRE DU JOUR :

Samedi 30 Mai, séance publique.

15 heures : Affaires statutaires.

- 1. Appel des délégués.
 2. Rapport annuel.
 3. a) Rapport financier.
 b) Fixation du taux de la cotisation 1931-32
 5. Cours de vacances 1931.
 6. Lieu de la prochaine Assemblée générales.
 7. Divers et propositions individuelles.

17 heures : Conférence.

De l'Activité des Tribunaux pour mineurs

par Mile SCHLATTER, de Horgen, Juge d'instruction pénale pour mineurs

19 heures : ${\tt BANQUET}$ à l'Hôtel « Waage ». Prix : 5 fr., puis Soirée famillance avec thé offert par la Ville de Baden.

Dimanche 31 Mai, à 10 h. 15. Assemblée publique.

La collaboration de la Femme dans l'Eglise

par Mile BURKHARDT, conseillère de paroisse à Genève

Les causes du chômage

par Mme GASSER, Dr. rer. pol., de Rüschlikon, près Zurich.

Chacun sera libre de diner dans l'Hôtel de son choix. Le restaurant antialecchique « Sommenblick, ». ner pour 2 fr.

offre le diner pour 2 fr.

Al blear es. Invitation de la section de Baden à une course en aute à Wildegg, Vindonissa et Königsfelden. Retori à Baden aux environs de 17 heures.

Le délégées ont priés de se trouver à 14 h, 30 dans la salle das séances pour échanges leurs cartasde délégation contre les certes de vote,
le que les logements gratuits nous sont offerts à Baden. Prière de s'adresser avanh le 25 mai.

A mes Barth-Frikart, Mellingerstrasse, 102, Baden.

Prière instant de s'annouer pour le banques du samedi soir avant le 25 mai à Mes Kühler, Burghaldenstrasse 12, Baden andés : des prix comprennent le logement et le netit délégier, Grand Hôtel, fr. 9—;

denstrasse 12, Baden.
Hotels recommandés: (les prix comprennent le logement et le petit déjeûner), Grand Hôtel, fr. 9.—;
Verenahof, fr. 7.50; National, fr. 6.60, Bären, fr. 6.50; Ochsen, fr. 6.50; Blume, fr. 6.50; Schweizerhof, fr. 6.50;
Limmathof, fr. 6.50; Sternen, fr. 6.—; Hirschen-Rebstock, fr. 6.—; Adler, fr. 4.75.
Les chambres à l'hôtel doivent être commandées directement par les délégués en faisant mantion de l'Assemblée générale.

VARIÉTÉ

La mère d'un grand poète: Catherine-Elizabeth Goethe.

Il y a eu deux cents ans, en février dernier, Il y a eu deux cents ans, en février dernier, que naquit à Francfort-sur-le-Mein la fille du Stadtschuttheiss — ou premier magistrat de cette ville, qui fut plus tard, sous bien des appellations différentes pour sa famille et ses amis, la délicieuse, la radieuse mère de Gœthe. Nombreuses, à cette occasion, les études qui ont paru sur elle, mais particulièrement vivantes, expressives et savoureuses ses fettres — sa correspondance complète — que vient de publier Albert Köster. « Un merveilleux cadeau à la nation allemande » dit un article signé Martha Hell-

allemande », dit un article signé Martha Hell-muth dans le *Schweizer Frauenblatt*, et il est certain que les citations qu'on en rencontre, de ci, de là, donnent une envie extrême de lire tout le

Quoi qu'en pense S. D. Gallwitz, qui a aussi écrit sur ce sujet des pages très intéressantes dans la revue allemande Die Frau, notre souvenir du captivant Aus meinem Loben, si ce liver a pour personnage central l'auteur lui-même, notre souvenir nous peint aussi en traits ineffaça-bles M^{me} Gœthe dans son intérieur entre son revêche mari et ses enfants. Après avoir été la lumière et la joie de la maison paternelle, elle devint, et demeura jusqu'au dernier jour de sa longue vie, la mère la plus aimante, la plus largement compréhensive, la moins égoiste, qu'un

grand homme pût rêver. Peu de figures de femmes sont aussi attirantes: ainsi pensera certainement, à tout jamais,

la postérité, comme le pensèrent ses contempo-rains, comme l'écrivirent ceux et celles qui la con-nurent le mieux. Il y aurait tant à dire là-dessus! Contentons-nous de donner ici quelques passages des lettres d'Elizabeth Goethe, dont nous vou-drions pouvoir rendre, dans la traduction, la saveur archaïque, et, souvent, la fantaisiste ortho-

De Francfort, le 19 novembre 1786.

De Francfort, le 19 novembre 1786.

Une apparition des enfers ne m'aurait pas plus surprise que ta lettre de Rome. J'aurais pu pousser des cris de joie en voyant réalisé le vœu de a première jeunesse. Un fel voyage doit rendre heureux pour le reste de ses jours un homme comme toi, avec tes connaissances, avec ton regard pour tout ce qui est bon, grand et beau, no ceil d'aigle... Mais tu promets de venir me voir au retour. Alors, il faudra me raconter tout par le menu... Ma vie s'écoule paisiblement comme une claire rivière. En aucun temps, l'agitation ne fut mon affaire, et je remercie la Providence de mon sort. Des millions de gens trouveraient uniforme une telle vie; moi, pas: autant mon corps est tranquille, autant je pense activement. Je puis ainsi passer une journée entière seule, m'étonnant quand le soir est venu, heureuse comme une déesse...»

Des missives de 1795 décrivent avec mainte expression pittoresque l'occupation de Francfort par les Français. Il serait trop long de rendre intégralement cette partie de la correspondance, et sans intérêt d'en prendre des fragments. Mais toujours revient la note sereine; âgée, Mme Gœthe

« Je me réjouis de la vie, puisque la petite lampe est encore allumée; je ne cherche pas les épines, je saisis les petites joies; si les portes sont basses, je me baisse; si je puis écarter la pierre de mon chemin, je le fais; est-elle trop

lourde, j'en fais le tour; ainsì, je trouve chaque jour quelque chose qui me réjouit, — et la pierre finale, la foi en Dieu, rend mon cœur content et mon visage joyeux...»

Notre Bibliothèque

Hélène Claparède-Spir: Propos sur la guerre, pensées du philosophe African Spir, publiées avec quelques commentaires. Editions Truchy-Léroy, 9, rue Campagne-Première, Paris.

Gesetlschaft, qui a cette année pour sujet la philosophie de Spir, sur l'étude parue dans les Nouvelles littéraires (25 janvier 1930) sur Frédéric Nietzsche et African Spir, etc.

Les propos de Spir sur la guerre sont pour la plupart inédits, et le lecteur peut remercier sincèrement Mœ Claparède de les lui avoir fait connaître. Ce véhément appel du philosophe à la conscience de ses contemporains, demeuré une voix dans le désert, hélas! présentait en 1879, déjà, les deux cornes du dilemme: « Veut-on vraiment la justice et la réalisation en ce monde de principes supérieurs, ou bien veut-on servir des intérêts égoïstes à courte vue, qui, en définitive, vont au détriment de ceux-là mêmes qui les poursuivent? » poursuivent? »

Les déclarations de Spir sur la mise hors la loi de la guerre, et contre les méthodes de violence,

étaient, comme le fait remarquer Mme Claparède, trop en avance sur leur temps pour ne pas, pa-raître archi-révolutionnaires et subversives. Mais elles sont devenues d'une actualité évidente, et

elles sont devenues d'une actualité évidente, et le jour même où s'ouvrit la première Assemblée de la Société des Nations, le Journal de Genève publiait les aphorismes d'African Spir sous le titre: Le devoir d'abotir la guerre.

La vision très nette qu'avait Spir des dangers d'une future guerre lui inspirait des prophéties émouvantes et que l'avenir justifia. Ainsi, peu avant sa mort en 1890, il disait aux siens: « Moi, je ne serai plus là, mais vous, vous verrez s'abatte sur l'Europe la plus effroyable guerre que le monde ait jamais connue... Oui, ajouta-til, elle viendra fatalement si les hommes es'avisent pas à temps de la nécessité d'une

ne s'avisent pas à temps de la nécessité d'une orientation nouvelle des esprits. » L'éducation morale des hommes, selon lui, c'est le remède: éducation qu'il estimait négligée, quoique essentielle. Sans cette éducation, l'homme ne réalise pas la justice, et sans cette réalisation de la justice, la société et la civilisation courent

Quelques pensées sur la guerre

«...Malheureux! Votre existence éphémère n'est-elle pas déjà assez remplie de maux et de misères de toute espèce, sans que, par surcroît, vous vous chargiez encore du rôle que l'imagi-nation primitive des peuples attribuait à l'ennemi héréditaire du genre humain, à savoir: semer le mal et le cultiver

« ... Vous entretenez d'immenses armées, orga-